



1529 - UN HOMME À FEMMES

Poursuites contre noble homme Jean de Bottigny, seigneur temporel de Morembert, en 1529.

Le promoteur expose que l'accusé, en sa qualité de gentilhomme et de seigneur temporel de Morembert, est tenu de vivre d'une manière noble et honnête, et que malgré cela, il a toujours mené depuis sa jeunesse une vie déshonnête et dissolue, et a entretenu dans le péché de la chair, plusieurs femmes et filles tant à Vendeuvre qu'à Morembert, savoir :

- *à Vendeuvre, une nommée Jeanne Brethaigne, dont il a eu plusieurs enfants,*
- *ensuite une nommée Colonne,*
- *et présentement une autre veuve, appelée Jeanne, dont il a eu aussi des enfants.*

En conséquence le promoteur conclut à ce qu'il soit mis en prison et puni selon l'exigence du cas.

L'accusé dit que, depuis sa jeunesse, il a toujours suivi les gens d'ordonnance du Roi et aussi les guerres, et qu'ayant vu dans ces guerres plusieurs gentilshommes qui se lamentaient sur le sort de leurs femmes et de leurs enfants, il ne lui est jamais venu envie de se marier.



Il avoue qu'étant capitaine de Vendeuvre, il a eu des rapports charnels avec la susdite veuve et a eu d'elle des enfants. Elle demeure encore maintenant chez lui.

L'accusé reçoit une monition verbale aux termes de laquelle, il lui est enjoint de mener une vie chaste. Il lui est expressément ordonné de renvoyer sur le champ, ladite veuve de chez lui et de n'avoir à l'avenir aucune relation avec elle ou avec toute autre femme de mœurs suspectes, sous peine d'excommunication, de prison fermée et d'amende arbitraire, applicable partie à la fabrique de sa paroisse et partie aux aumônes de l'évêque de Troyes.

Enfin il est condamné à une amende de 6 écus d'or et aux dépens du promoteur.